

Rwanda : l'éternel déni judiciaire

A. B.

Golias, 31 octobre 2023

Un nouveau non-lieu a été rendu par les juges d'instruction parisiens, chargés des investigations sur l'inaction reprochée à l'armée française lors des massacres de Bisesero au Rwanda en 1994. Dans cette affaire, les associations Survie, Ibuka, Fédération internationale pour les droits humains et six rescapés de Bisesero, parties civiles, accusent la mission militaro-humanitaire française Turquoise et la France de « *complicité de génocide* ». Ils reprochent à la France d'avoir sciemment abandonné pendant trois jours les civils tutsis réfugiés dans les collines de

Bisesero, dans l'ouest du Rwanda, laissant se perpétrer le massacre de centaines d'entre eux par les génocidaires, entre le 27 et le 30 juin 1994. Après un premier non-lieu rendu en septembre 2022 et un jugement en appel favorable aux victimes, les parties civiles espéraient que les investigations se poursuivraient et avaient déposé, fin septembre, des observations pour réclamer l'audition de l'historien Vincent Duclert. Mais les juges ont rejeté leurs demandes. L'avocat de l'association Survie a annoncé faire appel.

A. B.